



Résumé de la Parasha

La paracha de tétsavé est dans le prolongement de la paracha précédente et poursuit la description des divers détails utiles à l'inauguration du michkan. Hachem demande donc à Moshé d'enjoindre le peuple à lui fournir de l'huile d'olive pure, concassée, destinée à l'allumage permanent de la ménorah. Ainsi, après avoir révélé à Moshé Rabbénou l'ensemble des plans de la construction du michkan, Hakadoch Baroukh Hou décrit, dans notre paracha, le processus d'intronisation du Cohen gadol et des autres Cohanim, qui ne sont autres qu'Aaron et ses fils, ainsi que les détails d'inauguration du michkan. Ce sont donc, en premier lieu, les habits des Cohanim qui sont décrits avec minutie dans notre paracha, avec une tenue particulière dédiée au Cohen gadol et qui est composée du pectoral, de l'éphod, du manteau, de la tunique de mailles, du turban ainsi que de la ceinture. La tenue des Cohanim étant décrite, Hachem explique à Moshé les sacrifices à faire pour l'inauguration du michkan, ainsi que les détails d'investiture d'Aaron et de ses fils dans la fonction de Cohanim.

Dvar Torah

Dans le chapitre 27 de Chémot, la torah dit :

כ / וְאִתָּהּ תִּצְוֶה אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, וַיִּקְחוּ אֵלֶיךָ שֶׁמֶן זַיִת זָךְ כְּתִית--לְמָאוֹר : לְהַעֲלֹת נֵר, תָּמִיד:
20/ *Et toi, tu ordonneras aux bné-Israël de te choisir une huile pure d'olives concassées, pour la ménorah, afin d'alimenter les bougies en permanence.*

כא / בְּאֵהָל מוֹעֵד מִחוּץ לַפְּרֻכַת אֲשֶׁר עַל-הַעֲדוּת, יַעֲרֹף אֹתוֹ אֶהְרֹן וּבָנָיו מֵעֶרֶב עַד-בֹּקֶר--לִפְנֵי יְהוָה: תִּקַּח עֹלָם לְדֹרֹתָם, מִצֵּאת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל:
21/ *C'est dans la Tente d'assignation, en dehors du voile qui abrite le témoignage, qu'Aaron et ses fils les disposeront, pour brûler du soir jusqu'au matin en présence d'Hachem: décret éternel pour leurs générations, à observer par les bné-Israël.*

Sur le premier verset de la paracha, le **Hidouché Harim** écrit : « *Lorsqu'ils prendront l'huile vers Moshé, elle deviendra pure, c'est pourquoi le verset dit : " Ils prendront vers toi " , car sinon quelle aura été la participation de Moshé ?* »

Ce commentaire laisse supposer que le fait de présenter l'huile devant Moshé rabbénou est une étape à part entière de sa confection, car c'est elle qui lui confère sa pureté. En quoi la pureté de l'huile est-elle liée à Moshé rabbénou ?

La question peut paraître simple, mais elle est fondamentale car elle va nous permettre de définir le statut de Moshé rabbénou, qui une fois de plus dépasse l'entendement.

Le commentaire du **Kli Yakar** sur le début de la paracha va nous permettre d'entrevoir ce dont nous parlons. Le **Kli Yakar** remarque en effet, que la formulation du premier verset est spéciale « וְאָתָּה תְּצַוֶּה *et toi, tu ordonneras* ». En plus d'être lourde, elle est inutilement répétitive. De même, pour parler des bougies, la torah formule le texte au singulier (bien que la traduction soit au pluriel). Si la torah désire parler des sept bougies, alors le mot « נְרוֹת *bougies* » aurait dû remplacer le mot « נֵר *bougie* », d'autant qu'en réalité, notre paracha ne vient pas réellement nous apprendre les lois de l'allumage de la ménorah, car ce n'est que dans la parachat émor que cela sera fait. Dès lors, pourquoi la torah fait-elle une bifurcation pour nous parler momentanément de l'allumage, alors que cela sera de nouveau abordé plus tard et de façon plus détaillée ? Beaucoup d'autres questions sont rapportées mais nous nous limiterons à celles-ci.

Le **Kli Yakar** explique au nom du Ramban, qu'en réalité, notre paracha ne parle que de la bougie située à l'ouest, qui n'était jamais éteinte, tandis que les autres se consumaient et devaient être rallumées le lendemain. À ce titre, notre paracha vient ici nous enseigner la loi exclusive de cette bougie, car dans la parachat émor, cette loi ne sera pas mentionnée. La torah vient nous parler de la particularité de cette bougie : elle témoigne de la présence divine ! En effet, Moshé désirait qu'à chaque compartiment du michkan se trouve une manifestation de la présence divine. En ce qui concerne le « saint des saints », la présence divine était visible de par les miracles qui encadraient les tables de la loi, entre autre, le "ס *samekh*" et le "מ *m e m*" qui lévitaient et se maintenaient d'elles-mêmes. Cependant, cette partie du michkan étant voilée par un rideau, elle ne pouvait servir de témoignage accessible à tous. C'est pourquoi, juste derrière, un autre miracle devait avoir lieu, il s'agit justement de cette bougie qui ne s'éteignait jamais. À ce titre, nous comprenons la nécessité d'insister sur Moshé dans la formulation du premier verset. En effet, le **Kli Yakar** explique que Moshé se trouve être à la base de toute chose qui fonctionne au travers d'un miracle, il en est la source et la racine. De même qu'une bougie a la capacité d'en allumer plusieurs autres sans perdre sa splendeur, de même Moshé alimente tous les autres prophètes qui lui succéderont, car « *sa face est*

comme celle du soleil » (cf traité baba batra, page 75a).

Nos sages enseignent qu'à sa naissance, Moshé a illuminé toute la pièce. Cela a eu pour but d'annoncer qu'il serait celui qui jouerait le rôle d'intermédiaire entre la lumière céleste et tout ce qui se maintient par miracle dans notre monde. Le miracle de la bougie qui ne s'éteignait jamais afin d'attester de la présence divine, puise sa source dans cette lumière qui jaillissait de Moshé rabbénou ! C'est pourquoi, la paracha commence par « וְאָתָּה תְּצַוֶּה *et toi, tu ordonneras* ». Car, ce miracle qui est détaillé à la suite de ces mots, tire son essence de Moshé. Dès lors, il faut comprendre le verset comme suit : « וְאָתָּה *et toi* », dans ce qui te caractérise par rapport aux autres, cette source de lumière qui provient de toi, « תְּצַוֶּה אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, וַיִּקְחוּ אֵלֶיךָ שֶׁמֶן זַיִת *tu ordonneras aux bné-Israël de te choisir une huile pure d'olives* », car il faut que l'huile te soit présentée afin que tu t'y associes et que tu lui transmettes ta splendeur de sorte d' « לְהַעֲלֹת נֵר, תָּמִיד *alimenter la bougie en permanence* », car il s'agit d'un miracle qui dépend de toi !

Le **Chlah hakadoch** (torah chévikhtav, page 48b) prolonge cette notion, en remarquant que la torah a interdit à Aaron d'entrer dans le « saint des saints » en tout temps, si ce n'est pour Yom Kippour. Nos sages attestent que cette injonction ne concernait pas Moshé rabbénou qui lui, pouvait y pénétrer à la demande, sans restriction. Ceci se justifie par le fait que le corps de Moshé était, à l'image de l'huile dont nous traitons, dépourvu de toute imperfection, il était « זָךְ *pur* ». Au point que son corps est littéralement devenu la « tunique de lumière » que Rabbi Méir attribue à Adam et Hava avant qu'ils ne fautent. Or, cette expression du corps, est une condition indispensable pour pénétrer dans le « saint des saints ». Aaron, ne pouvant se revendiquer d'un tel niveau, devait donc porter des vêtements spéciaux, reflétant les caractéristiques dont nous parlons. D'où la nécessité pour la torah de consacrer une si longue partie à la confection des habits du cohen gadol, car ils sont le secret permettant de pénétrer dans le lieu où se trouve la présence divine !

C'est d'ailleurs l'explication profonde de la fameuse question de nos sages. Avant qu'Aaron ne soit intronisé, c'est Moshé qui a officié en tant que cohen durant l'inauguration du michkan. Nos sages posent la question de savoir quels étaient les habits que portait alors Moshé. Ils répondent : une tunique blanche ! Le **Chlah** explique que cela fait justement

référence à la « tunique de lumière » que revêtait initialement l'homme, cet état où le corps est dépourvu de tout défaut. Ainsi, Moshé n'avait plus besoin des habits glorieux du cohen gadol, car il est l'incarnation humaine de la gloire, et peut entrer se présenter devant le Maître du monde tel quel !

Ainsi nous comprenons parfaitement pourquoi approcher l'huile de Moshé constitue l'acte final de la confection de l'huile pure. Car, Moshé est ce qui fournit à cette huile toute sa substance, il est le vecteur qui alimente le miracle de la bougie permanente, preuve de la présence divine !

Tentons d'approfondir encore le lien qui unit Moshé à la ménorah.

La torah décrit la ménorah comme constituée de sept branches, de onze pommeaux, de neuf fleurs, de dix-huit coudées de haut, et de vingt deux coupes. Le **Gaon de Vilna** (divré éliyahou, premier commentaire sur béréchit) explique que chaque livre de la torah commence par une allusion à un des différents éléments que nous avons cités. Ainsi, le premier verset de béréchit, contient sept mots, pour les sept branches, le premier de chémot en comporte onze pour les pommeaux, celui de vayikra en a neuf, pour les fleurs, celui de bamidbar en considérant le coliel (notion utilisée en guématria), contient ainsi dix-huit mots pour la hauteur de la ménorah et enfin, celui de dévarim a vingt deux mots en rapport avec les coupes.

Nous voyons donc que la ménorah, dans sa constitution, est fortement liée avec la torah écrite. Parallèlement, la guémara (traité nédarim, page 38a) écrit que la torah n'a été donnée qu'à Moshé rabbénou. Elle précise ensuite qu'il s'agit en réalité de ce que nous appelons le « pilpoul » à savoir la capacité à faire des déductions sur la loi au travers de l'analyse. Ce cadeau n'a initialement été transmis qu'à Moshé qui l'a ensuite transmis au reste du peuple. Le « pilpoul » est la base de la torah orale, et il semblait nécessaire de le transmettre d'abord à Moshé pour qu'il puisse parvenir au peuple hébreu. Il s'avère donc que là encore, Moshé joue le rôle d'intermédiaire. Or, dans sa fonction primaire, nous avons l'habitude de parler d'un sefer torah, comme d'un « mort » car, il ne s'agit que d'un texte qui ne prend vie qu'à sa lecture. C'est au travers de l'homme, qui, lorsqu'il est érudit est appelé « sefer torah vivant », que l'âme de la torah s'incarne dans le texte écrit. En somme, la torah orale, celle que l'homme formule au travers de son étude, est l'âme

de la torah écrite. Ainsi, Moshé est l'intermédiaire qui donne vie à la torah.

Cela trouve une résonance particulière avec la ménorah qui, comme nous l'avons vu, est liée à la torah écrite dans sa constitution. De même que la torah écrite, sans son explication orale, est un corps « mort », de même le candélabre, s'il ne porte pas de lumière est un corps sans vie. C'est la lumière, qui lorsqu'elle brûle donne tout son sens à la ménorah. La lumière est donc à la ménorah, ce que la torah orale est à la torah écrite, comme il est écrit dans michlé (chapitre 6, verset 23) : « כִּי יָרַ מִצְוָה, וְתוֹרָה אֹר » *Car la mitsvah est une bougie, la torah une lumière* ».

Sans doute que cette force du « pilpoul » offerte à Moshé lui a été témoignée par ce que nos sages soulignent sur son retour du mont Sinaï : la face de Moshé brillait ! La lumière sortait littéralement de son visage, mettant particulièrement en relief son lien intense avec la ménorah qui reflète la lumière de la torah. Moshé, de par la lumière qu'il a acquise, cette capacité de faire vivre la torah écrite au travers de son explication orale, devient l'unique personnage capable d'accorder à la ménorah son aspect miraculeux, celui d'une lumière éternelle. C'est pourquoi, seul le contact avec Moshé pouvait achever la confection de l'huile pure requise pour cette bougie, car cette bougie représente la torah que Moshé a acquise, et elle est celle qui donne toute sa raison d'être à la ménorah !

Cela appuie les propos du **Sfat Émet** (paracha tétsavé תרנ"א) que nous avons déjà évoqués (cf dvar torah tétsavé 5774). Ce dernier développe l'idée selon laquelle, Moshé Rabbénou devait être le cohen gadol des bné-Israël. Mais cela n'était plus faisable à la suite de la faute du veau d'or ! En effet, avant celle-ci, les bné-Israël avaient atteint le niveau des anges en terme de sainteté. À ce titre, leur niveau spirituel permettait et nécessitait que Moshé rabbénou soit leur cohen gadol. Toutefois, au lendemain de cette faute, la condition spirituelle du peuple s'en trouve plus qu'atteinte ! La chute était telle, que le peuple ne pouvait plus supporter la puissance de Moshé en tant que cohen gadol. C'est à cet instant qu'Aaron a scellé son accession au titre de cohen ! Toutefois, Moshé n'a pas réellement perdu ce titre. Ce qu'il a en réalité perdu, c'est la chance d'être un cohen terrestre ! Moshé ne pouvait être le cohen que de personnes du niveau des anges !

Par cela, nous comprenons l'acheminement de notre

paracha qui débute par cette mention de la ménorah avant de parler des habits du cohen. À savoir, qu'initialement, ces habits étaient superflus puisque c'est Moshé qui devait officier en tant que cohen. Toutefois, ceci étant devenu impossible, il devient nécessaire de créer un moyen pour que quelqu'un le remplace. Dès lors, la torah met en scène les conditions de ce remplacement, en précisant l'état particulier qu'il faut viser : celui de devenir la source de la lumière de la torah, d'où l'introduction de la paracha par le thème de la ménorah. Ce n'est qu'ensuite que la torah parle des habits du cohen, car le niveau décrit dans les versets que nous avons cités, est celui de Moshé, qui alimente la lumière de

la ménorah par la « tunique de lumière » que son corps est devenu ! Il convient donc que la torah décrive le moyen de créer un substitut à cette tunique, ce qu'elle fait au travers de la description des vêtements du cohen ! C'est pourquoi seuls les vêtements décrits dans notre paracha permettaient au cohen d'officier, car ils étaient la clef qui le relie à sa source intense de lumière !

Yéhi ratsone qu'Hachem nous éclaire encore de cette lumière, celle de la ménorah qui est le reflet de celle de la torah !

Chabbat chalom.

Y.M. Charbit



Association à but culturel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le d'var torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.